

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 5 juin 2017, à 19 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Normand Martineau, district 6

Monsieur Yannick Thibeault, district 4 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Jetté, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement no 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Avis de motion ~ règlement d'emprunt 959-17 (rang St-François et rang 5)
4. Avis de motion ~ règlement d'emprunt 960-17 (agrandissement et réaménagement du 2450)
5. Adhésion au Programme de mise en valeur Intégrée (HQ)
6. Construction d'une nouvelle patinoire au parc 4-vents ~ Étude de faisabilité
7. Levée de la séance

17-06X-192

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant:

Avis de motion ~ règlement 961-17 (pavage du prolongement de McGill), tous les membres y consentant.

M. Thibault a confirmé être à l'extérieur du pays et avoir bien reçu l'avis de convocation.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 959-17 (RANG ST-FRANÇOIS ET 5^E RANG)

Monsieur Stéphane Breault donne avis de motion qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter le règlement no 959-17 décrétant des travaux de réfection de la chaussée, de pavage et de drainage sur une distance de 7 300 mètres sur la montée St-François et le 5^e rang, entre le chemin Maurice et les limites de St-Calixte et un emprunt de 2 705 000 \$ pour la réalisation de ces travaux. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 960-17 (RÉAMÉNAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DU 2450)

Madame Manon Desnoyers donne avis de motion qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter le règlement no 960-17 décrétant des travaux de réaménagement et d'agrandissement du 2450 rue Victoria, incluant l'aménagement d'un espace de stationnement et un emprunt de 3 330 550 \$ pour la réalisation de ces travaux. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT 961-17 (PAVAGE PROLONGEMENT MCGILL)

Monsieur Claude Rollin donne avis de motion qu'à une séance du conseil subséquente, il présentera ou fera présenter le règlement no 961-17 décrétant des travaux de pavage sur le prolongement du chemin McGill et un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation de ces travaux. Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

17-06X-193

ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME

ATTENDU QUE

la municipalité de Sainte-Julienne est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la patinoire permanente;

ATTENDU QUE

la MRC de Montcalm s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 483 000\$ et que les organismes admissibles de la

MRC de Montcalm se sont entendus
pour la partager comme suit :

MRC de Montcalm	483,0
Sainte-Julienne (M)	170,4
Saint-Calixte (M)	164,3
Saint-Lin-Laurentides (M)	107,5
Saint-Roch-de-L'Achigan (M)	40,8

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 11 mai 2017, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Julienne s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Sainte-Julienne adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire et la directrice générale à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

ADOPTÉE

17-06X-194

**CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE PATINOIRE DANS LE PARC
4-VENTS- ÉTUDE DE FAISABILITÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre au PMVI d'Hydro-Québec une demande de construction d'une patinoire permanente;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, une estimation des coûts doit être soumise;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Beaudoin Hurens pour réaliser, notamment, la conception, le croquis et l'estimation

relatifs à la construction d'une patinoire
permanente au parc 4-vents;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Martineau
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accorde le mandat à Beaudoin Hurens,
conformément à son offre de services datée du 17 mai dernier pour
un montant de 9 800 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

17-06X-195

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière